## AR Prefecture

047-200068922-20240513-0592024-DE Reçu le 28/05/2024



Département de Lot et Garonne

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 13 mai 2024

Nombre de membres du conseil : 46

Présents à la réunion (à l'ouverture): 41

Quorum: 24

En exercice: 46

Date convocation: 07/05/2024

Pouvoirs de vote : 2

Date d'affichage :

07/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Médard - Clermont Dessous, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°059-2024** – Administration générale / Gouvernance Demande d'avis conforme pour la souscription d'un emprunt et d'une ligne de trésorerie par le CIAS

Acte rendu exécutoire

après le dépôt en

Préfecture: 28 MAI 2024 Publication: 28 MAI 2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	Х					
	BIDET Valérie			X	Pouvoir à C. Melon		-
	MELON Christophe	X					1
	BEUTON Michèle	X					T
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	1		Х	Pouvoir à B. LEVEUR		
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	Х					
BAZENS	CASTELL Francis	Х					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique					X	
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					T
	AGOSTI Christine	Χ					T
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					Τ
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X	T				
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					T
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X	_	1			Т

### AR Prefecture

047-200068922-20240513-0592024-DE

Reçu le 28/05/2024

MADALLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	Х					_
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X				П	
NICOLE	COLLADO François	X					
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X					
	GENTILLET J-Pierre	Х					
	ARCAS Elisabeth	Х					
	LIENARD Pascale	X			Arrivée à 17h50 – délibération 058-2024		
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	Х					
	RUGGERI Aldo	Х					Ξ
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X					
RAZIMET	TEULLET Daniel	X					=
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne				<u> </u>	Х	
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X					
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			Arrivée à 17h55 – Supplée en début de séance par M. GERON		
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	Х					
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	Х					
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X					
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	Х					
Soit, pour cette séance :		4	2	2		2	

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Béatrice PILONI

Délibération n°059-2024 – Administration générale / Gouvernance Demande d'avis conforme pour la souscription d'un emprunt et d'une ligne de trésorerie par le CIAS Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : Publication :

### Exposé des motifs :

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas a pour objet la gestion d'un foyer-logement pour personnes âgées : la MARPA des Vergers située à Prayssas.

Pour financer les travaux de rénovation de la cuisine et l'installation d'une chaudière bois, le CIAS doit contracter un emprunt et une ligne de trésorerie ; et doit au préalable obtenir un avis conforme du conseil communautaire pour décider d'emprunter,

#### න්නේනේනේනේනේනේ

**Vu** l'article L2121-34 du CGCT, prévoyant que l'avis conforme du Conseil municipal est nécessaire pour rendre exécutoire les délibérations du Centre Communal d'Action Sociale relatives à un emprunt,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu les statuts du CIAS,

**Vu** la délibération du CIAS n°13-2024 du 28/02/2024 portant approbation du budget primitif 2024 (budget annexe MARPA),

Le CIAS souhaite obtenir l'avis favorable du conseil communautaire pour :

- Réaliser un emprunt de 61 000 € à long terme (10-15 ans)
- Réaliser une ligne de trésorerie de 200 000 € (utilisable par tirages)

### AR Prefecture

047-200068922-20240513-0592024-DE Reçu le 28/05/2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

44 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

- 1. Emet un avis conforme à la contractualisation par le CIAS du Confluent et des Coteaux de Prayssas (budget annexe MARPA) d'un emprunt d'un montant de 61 000 € et d'une ligne de trésorerie de 200 000 € dans le cadre du projet de rénovation de la cuisine de MARPA et de l'installation d'une chaudière bois.
- 2. Autorise le Président à signer tout document à intervenir sur ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

Le Présiden José Arman La secrétaire de séance,

Béatrice Piloni